

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2016

Présents : MM. REDINGE – TEMPESTINI – VAGNER – ANNEAR – MAILLOU – FRÖHLINGER – DOS SANTOS TENENTE – WAGNER - ARNOULD

Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES : Monsieur MAURICE ayant donné procuration à Monsieur FRÖHLINGER

Monsieur MARTEL ayant donné procuration à Monsieur WAGNER Jean

Monsieur VILLEM

ABSENTS NON EXCUSES : Mmes GARSİ et BRIAULT

1- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCCE : ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE

Cette délibération annule et remplace celle prise le 9 Décembre 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier de construction d'un accueil périscolaire et d'une cantine scolaire.

Compte-tenu de l'importance du dossier et des engagements financiers, il est proposé d'ajuster le plan de financement prévisionnel de l'opération et de mobiliser en complément de financement la nouvelle enveloppe de fonds de concours communautaire initiée dans le cadre du pacte fiscal 2015-2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de mobiliser l'enveloppe de fonds de concours sur le présent dossier
- d'ajuster le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
		CAF (10,46%)	135 000.00
Travaux	1 290 478.00	DETR (16,73%)	215 964,00
		Conseil Régional (3,87%)	50 000,00
		Conseil Général (23,24%)	300 000,00
		Sous-total subventions	
		Fonds concours CCCE (17,21%)	142 134.00 (ancien règlement 11,01%) 80 000.00 (nouvelle enveloppe 6,20%)
		Total subventions	923 098,00
		Autofinancement (28,47%)	367 380.00
Total dépenses	1 292 0478,00	Total recettes	923 098,00

2- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCCE : REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette délibération annule et remplace celle prise le 9 Décembre 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de solliciter le fonds de concours de la CCCE au titre des travaux de Réhabilitation de la Maison des Associations. Marché attribué à la Sté EC LORRAINE de Montigny les Metz pour un montant de 37 438,50 € HT
- d'établir le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
		DETR 40% sur 7 557,00 (8,08%)	3 023.00
Travaux	37 438.50	Fonds concours CCCE 50% sur 29 881.00 (39,91%)	14 940.00
		30% sur 7 557,00 (6,06%)	2 267.00
		Autofinancement	17 208.50
Total dépenses	37 438.0	Total recettes	20 230.00

3- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCCE : REVISION DU POS EN PLU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après délibérés, **DECIDE**, à l'unanimité :

- de solliciter le fonds de concours de la CCCE au titre de la révision du POS en PLU.
Le Marché a été attribué à la Sté Ecolor pour un montant de 18 500,00 € HT par délibération du 19 Janvier 2015
- d'établir le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	18 500.00	Fonds concours CCCE 50% sur 18 500.00	9 250.00
		Autofinancement	9 250.00
Total dépenses	18 500.00	Total recettes	9 250.00

4- OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte-tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant mars 2016 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet d'une décision favorable du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 36 330,00 € au compte 21318 Autres bâtiments publics et s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au BP de la Commune.

FAIT ET AFFICHE A GAVISSE LE 29 JANVIER 2016

Le Maire

Jean WAGNER